

Etats financiers annuels de SICAV

AL HIFADH-SICAV

AL HIFADH-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **12 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr. Mahmoud ELLOUMI.

BILAN ANNUEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-15	31-déc.-14
Portefeuille-titres	3.1	19 430 402,481	21 255 832,153
Obligations de sociétés		14 737 419,616	15 432 561,959
Emprunts d'Etat		4 377 466,865	5 823 270,194
Titres des Organismes de Placement Collectif		315 516,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	17 616 942,257	8 876 881,080
Placements monétaires		17 162 228,884	8 292 496,736
Disponibilités		454 713,373	584 384,344
Créances d'exploitation	3.5	15 530,734	2 543,079
Total Actif		37 062 875,472	30 135 256,312
Passif			
Opérateurs Crédeurs	3.6	66 984,491	58 550,184
Autres crédeurs divers	3.7	22 874,273	19 434,588
Total Passif		89 858,764	77 984,772
Actif net		36 973 016,708	30 057 271,540
Capital	3.8	35 431 804,798	28 834 949,829
Sommes distribuables	3.11	1 541 211,910	1 222 321,711
Sommes distribuables des exercices antérieurs		109,490	286,138
Sommes distribuables de l'exercice		1 541 102,420	1 222 035,573
Actif net		36 973 016,708	30 057 271,540
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		37 062 875,472	30 135 256,312

ETAT DE RESULTAT ANNUEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 Décembre 2014
Revenus du portefeuille titres	3.2	1 019 307,500	1 118 432,437
Dividendes OPCVM		57 441,000	60 832,000
Revenus des obligations		740 670,277	744 903,775
Revenus des emprunts d'Etat		221 196,223	312 696,662
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	736 355,066	558 746,597
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		504 426,275	341 495,181
Revenus des certificats de dépôt		123 826,451	210 057,827
Revenus des Dépôts à Terme		75 596,055	0,000
Revenus des comptes à vue		32 506,285	7 193,589
Total des revenus des placements		1 755 662,566	1 677 179,034
Charges de gestion des placements	3.9	(243 402,208)	(236 585,173)
Revenus net des placements		1 512 260,358	1 440 593,861
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	(57 085,133)	(53 648,674)
Résultat d'exploitation		1 455 175,225	1 386 945,187
Régularisation du résultat d'exploitation		85 927,195	(164 909,614)
Sommes distribuables de l'exercice		1 541 102,420	1 222 035,573
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(85 927,195)	164 909,614
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		30 040,015	82 342,676
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(87 616,053)	(175 406,032)
Frais de négociation de titres		(1 969,784)	(295,979)
Résultat net de l'exercice		1 395 629,403	1 293 585,852

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ANNUEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 Décembre 2014
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 395 629,403	1 293 585,852
Résultat d'exploitation	1 455 175,225	1 386 945,187
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 040,015	82 342,676
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	(87 616,053)	(175 406,032)
Frais de négociation de titres	(1 969,784)	(295,979)
Distributions de dividendes	(1 222 236,362)	(1 137 057,992)
Transaction sur capital	6 742 352,127	514 042,237
Souscription	98 385 013,623	95 591 236,805
Capital	96 737 100,000	94 015 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(702 144,988)	(450 219,655)
Régularisation des sommes distribuables	2 350 058,611	2 026 156,460
Rachat	91 642 661,496	95 077 194,568
Capital	90 032 400,000	93 346 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	(653 845,779)	(460 506,525)
Régularisation des sommes distribuables	2 264 107,275	2 191 101,093
Variation de l'actif net	6 915 745,168	670 570,097
Actif net		
En début d'exercice	30 057 271,540	29 386 701,443
En fin d'exercice	36 973 016,708	30 057 271,540
Nombre d'actions		
En début d'exercice	290 041	283 354
En fin d'exercice	357 088	290 041
Valeur liquidative	103,540	103,631
Taux de rendement	3,98%	3,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 Décembre 2015

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation des placements :

Les placements en obligations admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2015	% actif
<u>Titres OPCVM</u>				
<u>Actions des SICAV</u>	3 000	316 616,886	315 516,000	0,851%
Actions MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	3 000	316 616,886	315 516,000	0,851%
<u>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations admises à la cote</u>	196 180	14 326 626,794	14 737 419,616	39,763%
AIL 2013-1	15 000	900 000,000	929 472,000	2,508%
AIL 2014-1	1 195	95 589,080	97 939,636	0,264%
AMEN BANK 2006	300	6 023,187	6 258,342	0,017%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	466 616,693	473 661,951	1,278%
AMEN BANK SUB 2011	9 435	566 073,960	573 247,186	1,547%
AMEN BANK SUB 2014	3 100	310 000,000	325 590,053	0,878%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	292 421,080	301 964,094	0,815%
ATL 2011 TF	8 850	707 999,200	739 229,278	1,995%
ATL 2014/2	3 000	300 000,000	310 941,600	0,839%
ATTIJARI LEAS.2011	2 000	80 000,000	83 713,600	0,226%
ATTIJARI LEAS.2015-1	5 000	500 000,000	521 651,575	1,407%
BH 2009-B	15 000	1 038 000,000	1 038 120,000	2,801%
BTE 2010-B	15 000	1 125 000,000	1 140 252,000	3,077%
BTE 2011-TV	2 000	160 000,000	166 928,000	0,450%
BTE 2010-B	2 000	100 000,000	101 204,800	0,273%
BTE 2011-TV	1 000	80 000,000	83 464,000	0,225%
BTK-2009	2 500	166 649,644	172 927,496	0,467%
BTK-2012-1	5 000	285 725,000	287 533,000	0,776%
CIL 2012/2	10 000	600 000,000	626 672,000	1,691%
CIL 2014/1	9 000	720 000,000	739 260,000	1,995%
EO MODERN LEASING 2012	10 610	1 061 000,000	1 108 914,767	2,992%
EO SERVICOM 2012	5 000	300 000,000	312 848,000	0,844%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	300 000,000	314 700,000	0,849%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	350 000,000	353 760,400	0,954%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	2 000	80 000,000	82 352,000	0,222%
STB 2010/1	15 000	999 750,000	1 032 642,000	2,786%

UIB 2009/1	600	42 000,000	42 907,680	0,116%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 285	1 769 950,000	1 808 201,148	4,879%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	124 543,400	129 955,032	0,351%
UIB 2012-1C	3 325	299 285,550	314 959,978	0,850%
UIB SUB 2015	5 000	500 000,000	516 148,000	1,393%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	4 098	4 402 988,600	4 377 466,865	11,811%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 043 282,586	2,815%
BTA 6.75% JUILLET 2017	748	792 146,100	779 647,642	2,104%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2 330	2 587 932,500	2 552 562,489	6,887%
EMPRUNT ETAT 2014	20	1 910,000	1 974,148	0,005%
TOTAL		19 046 232,280	19 430 402,481	52,426%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts sociétés	1 868 416,520
BTA	0,000
Titres OPCVM	2 141 626,550
TOTAL	4 010 043,070

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties (Cessions et/ou remboursements)	Coût d'acquisition	Montant cessions & remboursements	Plus ou moins-values
Emprunts sociétés	2 561 349,496	2 561 346,200	-3,296
BTA et Emprunts d'Etat	1 416 367,900	1 351 000,000	-65 367,900
Titres OPCVM	1 825 009,664	1 802 764,807	-22 244,857
TOTAL	5 802 727,060	5 715 111,007	-87 616,053

3.2. Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 019 307,500 DT pour la période du 01/01 au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
<u>Dividendes</u>	57 441,000	60 832,000
- des Titres OPCVM	57 441,000	60 832,000
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	961 866,500	1 057 600,437
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>740 670,277</u>	<u>744 903,775</u>
- intérêts	740 670,277	744 903,775
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>221 196,223</u>	<u>312 696,662</u>
- intérêts	221 196,223	312 696,662
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	1 019 307,500	1 118 432,437

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 17 616 942,257 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		17 007 993,863	17 162 228,884	46,306%
Emetteur ATB				
<u>Certificats de dépôt ATB</u>	2	1 992 435,930	1 995 453,119	5,384%
CD ATB 30J 18/12/2015	1	996 217,965	997 978,455	2,693%
CD ATB 30J 22/12/2015	1	996 217,965	997 474,664	2,691%
Emetteur QNB				
<u>Certificats de dépôt QNB</u>	1	975 569,559	977 416,064	2,637%
CD QNB 180J 18/12/2015	1	975 569,559	977 416,064	2,637%
Emetteur STUSID BANK				
<u>Dépôt à terme STUSID BANK</u>	3	2 000 000,000	2 014 950,356	5,437%
DAT- STUSID BANK 24/10/2015	1	500 000,000	503 606,904	1,359%
DAT--STUSID BANK 20/10/2015	1	500 000,000	503 816,000	1,359%
DAT--STUSID BANK 21/10/2015	1	1 000 000,000	1 007 527,452	2,718%
Emetteur ELECTROSTAR				
<u>Billets de trésorerie</u>	4	2 168 411,949	2 190 190,106	5,909%
ELECTROSTAR 80J 16/11/2015	1	493 442,623	497 186,595	1,341%

ELECTROSTAR 90J 04/12/2015	1	197 055,215	197 959,688	0,534%
ELECTROSTAR 90J 08/10/2015	1	985 276,074	999 167,534	2,696%
ELECTROSTAR 90J 22/11/2015	1	492 638,037	495 876,289	1,338%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	1 921 674,630	1 958 017,787	5,283%
STEQ 180J 28/12/2015	1	485 542,169	485 852,091	1,311%
STEQ 360J 22/05/2015	1	943 494,424	977 672,168	2,638%
STEQ 90J 09/12/2015	1	492 638,037	494 493,528	1,334%
Emetteur Groupe AMS				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	989 989,030	993 401,976	2,680%
AMS 32J 20/12/2015	1	497 350,993	498 340,248	1,345%
AMS 90J 02/12/2015	1	492 638,037	495 061,728	1,336%
Emetteur GIF				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	2 069 021,958	2 086 788,362	5,630%
GIF 90J 01/11/2015	1	295 525,025	298 539,608	0,805%
GIF 90J 01/12/2015	1	788 220,859	792 228,853	2,138%
GIF 90J 27/10/2015	1	985 276,074	996 019,901	2,687%
Emetteur HANNIBAL LEASE				
<u>Certificats de dépôt</u>	3	2 958 336,189	2 979 207,805	8,038%
HANNIBAL LEASE 90J-03/12/2015	1	986 240,786	990 622,340	2,673%
HANNIBAL LEASE 90J-08/12/2015	1	986 240,786	989 863,420	2,671%
HANNIBAL LEASE 90J-11/10/2015	1	985 854,617	998 722,045	2,695%
Emetteur AL WIFAK LEASING				
<u>Certificats de dépôt</u>	3	1 932 554,618	1 966 803,309	5,307%
AL WIFAK LEASING 360J 11/09/15	1	473 134,328	481 097,561	1,298%
AL WIFAK LEASING 180 J 04/09/2015	1	972 946,860	990 622,341	2,673%
AL WIFAK LEASING 180 J 07/09/2015	1	486 473,430	495 083,407	1,336%
Disponibilités				
Dépôts à vue		454 713,373	454 713,373	1,227%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		17 462 707,236	17 616 942,257	47,533%

3.4. Les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2015 à 736 355,066 DT et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Intérêts des billets de trésorerie	504 426,275	341 495,181
Intérêts des certificats de dépôt	123 826,451	210 057,827
Intérêts des autres placements	75 596,055	0,000
Intérêts des comptes courants	32 506,285	7 193,589
TOTAL	736 355,066	558 746,597

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 15 530,734 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	2 030,734	1 343,079
Agios créditeurs à recevoir	13 500,000	1 200,000
TOTAL	15 530,734	2 543,079

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 66 984,491 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Rémunération Distributeurs	23 923,033	20 910,779
Rémunération Gestionnaire	28 707,637	25 092,935
Rémunération Dépositaire	14 353,821	12 546,470
TOTAL	66 984,491	58 550,184

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 22 874,273 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Redevance CMF	3 284,104	2 551,644
Provision jeton de présence	8 479,463	6 005,373
Honoraires commissaire aux comptes	10 776,094	10 591,859
TCL	334,612	262,016
Impôt à payer	0,000	23,696
TOTAL	22 874,273	19 434,588

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01/01/2015</u>	
Montant (en nominal)	29 004 100,000
Nombre de titres	290 041
Nombre d'actionnaires	953
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	96 737 100,000
Nombre de titres émis	967 371
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	90 032 400,000
Nombre de titres rachetés	900 324
<u>Capital au 31/12/2015</u>	
Montant (en nominal)	35 708 800,000
Sommes non distribuables	-276 995,202
Montant du capital au 31/12/2015	35 431 804,798
<u>Nombre de titres</u>	
Nombre d'actionnaires	826

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles et des plus ou moins-values réalisées sur titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2015 :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	-1 100,886	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	31 140,901	82 342,676
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	-22 244,857	-31 482,565
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-65 371,196	-143 923,467
Frais négociation de titres	-1 969,784	-295,979
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	-59 545,822	-93 359,335
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-169 150,171	-86 077,706
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-702 144,988	-450 219,655
Régularisations sommes non distribuables rachats	653 845,779	460 506,525
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-276 995,202	-169 150,171

3.9. Les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 à 243 402,208 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Rémunération Distributeurs (STUSID BANK et TSI)	86 929,362	84 494,698
Rémunération Gestionnaire (TSI)	104 315,217	101 393,643
Rémunération Dépositaire (STUSID BANK)	52 157,629	50 696,832
TOTAL	243 402,208	236 585,173

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 à 57 085,133 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Rémunération commissaire aux comptes	10 333,200	10 500,200
Redevance CMF	34 771,050	33 797,200
Jetons de présence	8 474,090	5 999,870
Autres impôts	3 506,793	3 351,404
TOTAL	57 085,133	53 648,674

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2015 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	85,349	244,727	-220,586	109,490
Exercice en cours	1 455 175,225	2 349 813,884	-2 263 886,689	1 541 102,420
Sommes Distribuables				1 541 211,910

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2015, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagements hors bilan.

4.2- Données par action

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,917	5,783	5,646	4,674
Charges de gestion des placements	- 0,682	-0,816	- 0,821	- 0,730
REVENUS NET DES PLACEMENTS	4,235	4,967	4,825	3,945
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	- 0,160	- 0,185	- 0,186	- 0,172
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4,075	4,782	4,640	3,773
Régularisation du résultat d'exploitation	0,241	- 0,569	- 0,626	- 0,027
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,316	4,213	4,013	3,746
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	- 0,241	0,569	0,626	0,027
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,084	0,284	- 0,348	- 0,306
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	- 0,245	- 0,605	- 0,151	- 0,100
Frais de négociation de titres	- 0,006	- 0,001	- 0,001	- 0,002
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	- 0,167	- 0,322	- 0,500	-0,408
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3,908	4,460	4,140	3,365
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	- 0,167	- 0,322	- 0,500	-0,408
Régularisation du résultat non distribuable	- 0,026	0,042	0,116	-
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 0,193	- 0,280	- 0,383	-0,408
Distribution de dividendes	4,214	4,013	3,746	3,766
Valeur Liquidative	103,540	103,631	103,710	103,826

4.3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,7262%	0,5287%	0,8236%	0,6919%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,1703%	0,1805%	0,1862%	0,1630%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	4,3418%	4,6664%	4,6547%	3,5784%

4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « AL HIFADH SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « AL HIFADH SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A notre avis, les états financiers de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 2 mars 2016

Le commissaire aux comptes

Mahmoud ELLOUMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 2 mars 2016

Le commissaire aux comptes

Mahmoud ELLOUMI